

*BIENVENUE
AU
COLLEGE
Le Bosquet*



*Livret d'accueil
élèves-parents*

SOMMAIRE

Introduction

Ton collège :

- *Présentation*
- *Les lieux*
- *Dans l'enceinte du collège*
- *Les personnes*

Ta Vie au Collège :

- *les règles de vie scolaire*
- *La responsabilisation des élèves*
- *Le travail scolaire*
- *L'action éducative*
- *La communication*
- *En dehors des cours*
- *Les élèves demi-pensionnaires*
- *Attribution des casiers*

Informations utiles pour tes parents :

- *Aider son enfant*
- *Contacteur le collège*
- *connaître les résultats, la progression et le comportement de son enfant*
- *les associations des parents d'élèves*
- *En cas de difficultés financières*

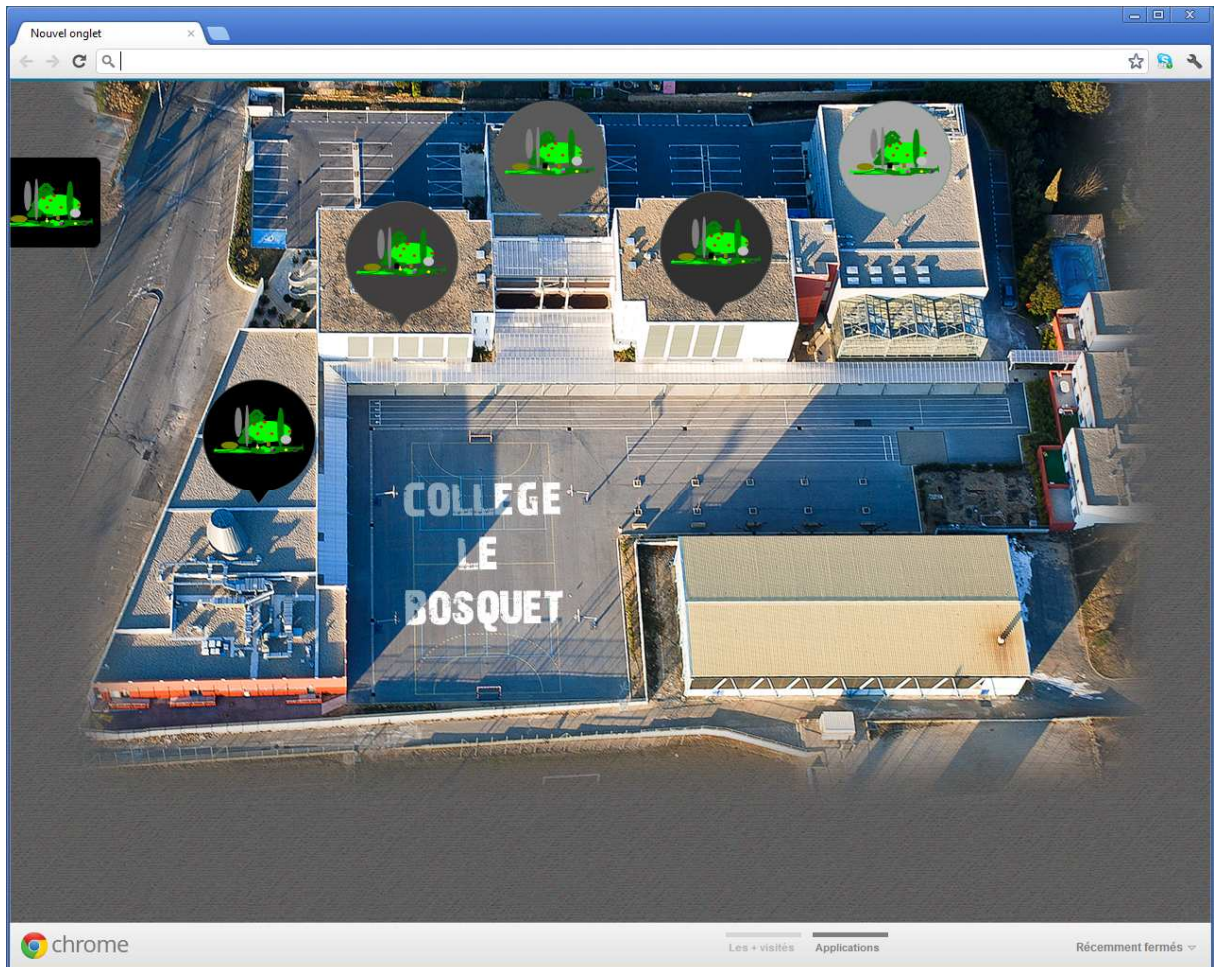
Bienvenue

Tu vas passer quatre années au Collège Le Bosquet.

L'ensemble des personnels du collège (enseignants, Conseillers Principaux d'Education, assistants d'éducation, personnels administratifs et médico-social) te souhaite la bienvenue.

Nous souhaitons que le temps passé ici t'apporte les connaissances, les compétences et l'envie de devenir un citoyen responsable.

TON COLLEGE



PRESENTATION

Ses coordonnées

COLLEGE LE BOSQUET
B.P. 15166
Avenue de la Mayre
30205 BAGNOLS SUR CEZE CEDEX

Tel : 04.66.89.64.84

Tel vie scolaire : 04.66.89.49.35

ce.0301211d@ac-montpellier.fr

Site Internet : <http://college-le-bosquet.fr/>

HISTORIQUE DE TON COLLEGE

En 1956, à la suite de l'implantation d'une usine-laboratoire de recherche sur la production d'énergie nucléaire à Marcoule et de la construction du site sidérurgique de l'Ardoise conjoint permettant d'utiliser l'électricité résiduelle du dit laboratoire, la population bagnolaise passa d'environ 3 000 habitants à 18 000 habitants en quelques années. La population scolaire suivit et Bagnols sur Cèze devint la ville la plus jeune de France.

De 1957 à 1974, c'est la mise en chantier puis l'ouverture du lycée-collège Gérard Philipe puis du collège Bernard de Ventadour, de la cité technique des Eyrieux et du **collège Le Bosquet, le plus récent à cette période**. Il y a même eu à l'époque, une tour appelée: "la tour des célibataires". Eh oui ! Les premiers bâtiments de type H.L.M. et les villas du quartier du Bosquet, côté collines, qui entourent le collège ont été d'abord occupés par de jeunes cadres et de jeunes enseignants. La population scolaire du Collège Le Bosquet était alors issue de milieux plutôt favorisés.

Avec les années, on a assisté à un rapide transfert de population des grands ensembles vers des résidences pavillonnaires dans la proche banlieue ou dans les villages alentours et à l'arrivée de nouveaux occupants provenant de milieux moins favorisés. Pour équilibrer la population scolaire dans les trois collèges de la ville, il a été décidé de partager ce quartier dénommé Les Escanaux, en trois tiers en fonction des adresses des familles. C'est en 1999 que M Courtiol, alors principal du collège Le Bosquet, mène à bien ce projet et assure à l'établissement, alors passé en Education Prioritaire, une plus grande mixité sociale. Depuis, **les trois collèges de Bagnols sur Cèze scolarisent à part égale la population des Escanaux**. Dans le même temps, le collège a vu arriver les enfants de la commune de Laudun-l'Ardoise et plus récemment de Saint Victor la Coste.

Durant les dix années qui suivirent, le collège transféra les nombreux dispositifs d'aide qu'il abritait vers les autres établissements. Les Elèves Nouvellement Arrivés en France allèrent au collège Gérard Philipe, la Formation Intégrée au Collège Bernard de Ventadour et le CIPPA au lycée les Eyrieux. Dans le même temps une rénovation des bâtiments fut mise à l'étude et **en 2009 le nouveau collège bénéficiant toujours des moyens de l'Education prioritaire et alliant des bâtiments rénovés et des bâtiments reconstruits fut inauguré**. Il reçut alors les derniers équipements pédagogiques qui en font aujourd'hui le collège le plus moderne et le mieux équipé de la ville. Le collège sort des dispositifs de l'éducation prioritaire en 2015.

LES LIEUX

Au Collège tu vas découvrir des lieux divers dont tu n'as peut-être pas encore entendu parler. Ici, beaucoup de groupes de mots vont être transformés en sigles. Il est important de connaître la signification de tous les sigles que tu vas rencontrer sinon tu ne comprendrais pas ce dont tu entends parler.

Le C.D.I. (Centre de Documentation et d'Information)

Il est situé au premier étage du bâtiment B. Il est placé sous la responsabilité du professeur-documentaliste.

Tu y trouveras toutes sortes de documents. Les dictionnaires, encyclopédies, livres documentaires, revues spécialisées te seront utiles pour les devoirs, exposés et recherches documentaires donnés par tes professeurs. Tu pourras également lire sur place des romans, des bandes dessinées, des mangas, des albums, des magazines mais aussi les emprunter pour une durée déterminée. C'est là aussi que tu t'informereras pour ton avenir via le kiosque Onisep.

Des ordinateurs sont à ta disposition pour les recherches documentaires. Lors de séances d'initiation, le professeur-documentaliste t'apprendra à utiliser le logiciel documentaire appelé BCDI et à devenir pas à pas un chercheur d'informations averti et performant. Tu y viendras également avec tes professeurs pour des recherches ou activités spécifiques.

Le CDI se veut être un lieu de vie, de culture, d'échanges, de partage, de lectures. Un atelier est ouvert aux élèves. Des concours sont organisés ainsi que des expositions. Tu pourras également, selon tes envies, participer à la vie du CDI en aidant le professeur documentaliste dans les petites tâches quotidiennes.

La salle d'études

Pendant tes heures d'études, tu iras faire tes devoirs et apprendre tes leçons en salle d'études. Pour que chacun puisse travailler dans le calme, un assistant d'éducation sera là pour veiller au calme. Il pourra également t'aider lorsque ton travail te paraîtra trop difficile. Si tu n'as pas de devoirs, tu auras à ta disposition bandes dessinées et dictionnaires. Tu ne dois pas rester sans activité et ne rien faire.

La salle informatique

Située en salle C22, tu pourras t'y rendre soit accompagné d'un professeur dans le cadre d'un cours soit accompagné d'un assistant d'éducation pendant tes heures d'études pour effectuer des recherches ou des travaux nécessitant un ordinateur.

Le bureau de la Vie Scolaire (rez-de-chaussée bâtiment B)

C'est le lieu où tu seras reçu par les assistants d'éducation et le Conseiller Principal d'Education (CPE) afin d'obtenir toutes les informations qui te manquent ou pour trouver une réponse aux questions que tu te poses.

L'accueil, les bureaux de l'administration et de la direction

Ces bureaux sont situés dans le 1^{er} bâtiment à l'entrée du collège (Bâtiment A).

- *La loge* est occupée par l'agent d'accueil du Collège : Elle est chargée d'accueillir les élèves et les parents. Elle contrôle l'ouverture et la fermeture du portail et évite ainsi l'intrusion de personnes extérieures à l'établissement. Elle reçoit tous les appels téléphoniques.
- *les secrétariats de direction et de gestion* régleront tous les problèmes concernant les formulaires et papiers officiels dont tu auras besoin (certificats de scolarité, inscription, réinscription, certificat de sortie, paiement de la cantine, bourses etc....)
- *Les bureaux du Principal, du principal Adjoint et du directeur de Segpa* : ils dirigent les personnels et organisent le collège. Tu ne peux t'y rendre qu'après en avoir demandé l'autorisation au secrétariat pour les rencontrer.

La salle des professeurs

Lieu de travail des enseignants situé au rez-de-chaussée du Bâtiment B au fond du couloir. C'est une salle exclusivement réservée aux personnels du collège. Tu ne dois pas entrer dans cette salle. Si tu as besoin de communiquer rapidement avec un professeur, adresse-toi à un assistant d'éducation au bureau de vie scolaire.

DANS L'ENCEINTE DU COLLÈGE

Entrer dans le collège

Tous les élèves entrent en présentant au personnel de surveillance leur carnet de liaison ; il est interdit de rester devant ou aux alentours du collège. Les élèves disposent d'une cour de récréation. Avant d'entrer en classe en première heure du matin et de l'après-midi tous les élèves rejoignent la cour de récréation et se rangent aux emplacements correspondant à leur salle de cours. Les élèves disposant d'un casier déposent leurs affaires avant la deuxième sonnerie.

Se repérer dans le collège

Au CM2 tu passais la majeure partie du temps dans la même salle de classe. Au collège, tu devras changer souvent d'endroit pour suivre les cours. Il est donc indispensable de noter, dans ton emploi du temps, le numéro de la salle dans laquelle se déroulent les cours.

- Bâtiment A : rez-de-chaussée : l'accueil et les bureaux de l'administration.
- Bâtiment A : 1^{er} étage : salles de cours d'histoire/géographie (A12, A14, A15, A16) et d'arts plastiques (A13)
- Bâtiment A : 2^{ème} étage : salles de cours de mathématiques (A22, A23, A24, A26) et de musique (A21)
- Bâtiment B : rez-de-chaussée : bureau de la vie scolaire et bureaux des CPE, salle des professeurs, salle de réunion, salle polyvalente.
- Bâtiment B : 1^{er} étage : CDI
- Bâtiment C : rez-de-chaussée : pôle médico-social (infirmerie, bureau de l'assistante sociale), salle d'études, bureau de la psychologue.
- Bâtiment C : 1^{er} étage : salles de cours destinées aux élèves de la SEGPA et au dispositif classe relais, bureau de la Conseillère d'Orientation.
- Bâtiment C : 2^{ème} étage : salles de cours de français (C21, C23, C24, C25, C26) et salle informatique (C22).
- Bâtiment C : 3^{ème} étage : salles de cours de langues (anglais, espagnol, allemand) C31, C33, C34, C35, C36 et laboratoire de langue C32.
- Bâtiment D : rez-de-chaussée : ateliers Hygiène Alimentation Service, Espace Rural Environnement, Habitat, pour les classes de SEGPA.
- Bâtiment D : 1^{er} étage : salles de cours de technologie (D13, D17).
- Bâtiment D : 2^{ème} étage : salles de SVT (Sciences et Vie de la Terre) et de physique-chimie (D22, D23, D26, D27).

Heures d'ouverture et de fermeture du portail

Le matin, l'ouverture du portail est programmée à 7h30, la fermeture à 8h00. A **8h00** tu dois être rangé à l'emplacement de ta classe dans la cour.

Si tu arrives pour 9h, tu dois directement te rendre dans la salle de classe à la sonnerie (ouverture du portail à 8h45).

En fin de matinée, l'ouverture du portail est programmée à 12h00, la fermeture à 12h15.

L'après-midi, l'ouverture du portail est programmée à 13h15, la fermeture à 13h25. A **13h25** tu dois être rangé à l'emplacement de ta classe dans la cour.

En fin de journée, l'ouverture du portail est programmée à **16h25**.

Tu dois présenter ton carnet de liaison à chaque entrée et sortie du collège (sauf à 16h25).

Circuler dans le collège

Aux récréations, tu n'as pas le droit de circuler dans les étages ni de rester dans les halls. **Aux récréations, tu dois rester dans la cour** (sauf les jours de pluie et de grand froid). Pour te rendre au CDI pendant la récréation, il te faudra d'abord descendre dans la cour pour être pris en charge par la documentaliste.

Lorsqu'il pleut fort, après la sonnerie de fin de récréation, tu dois monter directement te ranger devant la salle de classe.

LES PERSONNES

Le Principal :

Il est responsable du collège. Il exerce les fonctions de direction, d'animation, d'organisation et de contrôle.

Le Principal-Adjoint :

Il seconde le Principal et l'aide dans ses missions.

Les Secrétaires

Secrétariat de Direction :

- Accueil des familles et des élèves,
- Inscriptions
- Gestion des dossiers des élèves, des professeurs, des assistants d'éducation

Secrétariat d'Intendance :

- Inscription à la cantine
- Réception des chèques de paiement de cantine

Le Gestionnaire :

Il prépare le budget et gère les finances de l'établissement. Il organise le travail des agents de service.

Les Conseillers Principaux d'Education :

Leur rôle principal est celui d'aider et d'accompagner les élèves pour leur permettre d'étudier dans les meilleures conditions tout au long de leur scolarité. Tu peux t'adresser à eux pour leur exposer tes difficultés.

Leurs activités sont très variées. Par exemple,

- ils assurent le suivi individuel de tous les élèves et dialoguent avec les parents
- ils garantissent la sécurité des élèves et font respecter l'application du règlement intérieur
- ils contrôlent les absences et les retards des élèves
- ils gèrent et animent l'équipe d'assistants d'éducation
- ils ont en charge la formation à la citoyenneté et l'animation éducative
- ils travaillent en collaboration avec les personnels du collège (professeurs, COP, assistante sociale, médecin, infirmière) sur certains projets et échangent des informations.

Les Assistants d'éducation

- Ce sont des personnels de surveillance.
- Ils veillent à travers une présence et une écoute active à encadrer les élèves lorsqu'ils ne sont pas en cours.
- Ils assurent la sécurité des élèves en exerçant une surveillance et des contrôles aux entrées/ sorties du collège, aux récréations, aux interclasses (entre deux cours) et pendant le temps de la demi-pension.
- Ils prennent en charge aussi les heures d'études et les retenues (punition qui consiste à effectuer une heure de présence supplémentaire avec un travail donné).
- Ils s'impliquent dans l'aide au travail des élèves en études ou lors des séances spécifiques d'aide aux devoirs.

Les Professeurs

Au collège, tu as un professeur pour chaque discipline :

- Arts plastiques
- Education musicale
- E.P.S (éducation physique et sportive)
- Français
- Histoire/géographie et éducation civique
- Langues vivantes (anglais, allemand)
- Mathématiques
- Sciences de la Vie et de la Terre (SVT)
- Sciences physiques
- Technologie

Lorsque tu entreras en 5^{ème}, tu apprendras une seconde langue vivante étrangère (espagnol quand l'allemand n'a pas été choisi en 6ème). Tu ajouteras éventuellement le latin/grec à ton emploi du temps.

Un professeur principal est désigné pour chaque classe. Il joue un rôle particulier : il est chargé d'assurer les relations entre les élèves, les autres professeurs, les Conseillers Principaux d'Education, l'administration et les parents. Il est l'interlocuteur privilégié de ta famille qui le contacte pour tout problème par l'intermédiaire du carnet de liaison ou par téléphone.

Plusieurs fois dans l'année, le professeur principal assurera une heure de Vie de Classe où les élèves pourront faire part des difficultés rencontrées (difficultés scolaires, d'intégration... par exemple).

Le Professeur Documentaliste

Il exerce tout à la fois une fonction pédagogique en guidant les élèves dans leur choix de lecture et les recherches documentaires, et une fonction de gestion du centre de ressources. Pour développer le plaisir de lire et ouvrir à la culture, il organise également tout au long de l'année des expositions thématiques et des concours. Il travaille en étroite collaboration avec les autres professeurs et les CPE.

Le psychologue chargé de l'orientation :

Il aide les jeunes, dès la 6^{ème}, à préparer leur avenir scolaire et professionnel. Elle assure une permanence tous les jeudis au collège sur rendez-vous pris préalablement au bureau de la vie scolaire.

L'Assistant(e) Sociale :

Il connaît l'environnement social du collège. Elle peut donc aider les jeunes en difficulté ainsi que leurs familles. Elle tient une permanence au collège le mardi matin et le jeudi toute la journée.

Le Médecin Scolaire et l'Infirmier(e) :

Ils assurent le suivi des élèves présentant un problème médical. Ils accueillent les élèves malades et peuvent administrer quelques médicaments pour soulager certains maux.

Remarque : les élèves n'ont pas le droit de détenir des médicaments dans leur cartable. Dans le cadre d'un traitement à prendre pendant les heures de scolarité, les médicaments ainsi que l'ordonnance doivent être remis à l'infirmière.

Les Agents de Service

Ils sont chargés de l'accueil et de l'entretien du collège. Ils préparent les repas. Ils sont chargés de la sécurité et peuvent intervenir à tout moment ; ils ont également un rôle éducatif.

TA VIE AU COLLEGE



LES RÈGLES DE VIE SCOLAIRE

Assiduité

Je dois m'absenter :

1° Mon absence est prévisible :

Je fais enregistrer au bureau vie scolaire l'autorisation écrite d'absence signée par mes parents sur le carnet de correspondance.

2° Mon absence est imprévisible :

Mes parents téléphonent immédiatement au Collège afin de prévenir le service Vie Scolaire au 04.66.89.49.35

Si le collège n'a pas été informé de mon absence :

- le collège contacte ma famille dès la première heure de cours manquée par tous moyens (SMS, téléphone, mail, courrier papier) pour s'enquérir du motif de mon absence

Je rentre après une absence :

Mes parents ont rempli un billet d'absence dans mon carnet de liaison.

Je présente obligatoirement mon billet d'absence signé au portail ou au bureau de la Vie Scolaire avant le début des cours.

Les professeurs exigeront à mon retour que mon carnet soit dûment rempli.

Attention : le fait de prévenir le collège d'une absence ne dispense pas du coupon d'absence sur le carnet de liaison. Toute absence doit faire l'objet d'un écrit signé par les parents.

Ponctualité

J'arrive en retard :

Je me présente au bureau Vie Scolaire. J'expose le motif de mon retard et l'assistant d'éducation remplit mon carnet de liaison pour m'autoriser à entrer en cours.

IMPORTANT : mes parents signent le jour même le retard sur mon carnet de liaison. Je dois dès le lendemain montrer cette signature au bureau « vie scolaire ».

Attention : si mes retards sont nombreux, Le CPE ou le professeur principal contactera mes parents. Il pourra également demander une sanction à mon encontre si les retards sont injustifiés.

RESPONSABILISATION

Tous les élèves doivent respecter strictement ce qui est mentionné dans le **règlement intérieur du collège**. Ce règlement, voté par le conseil d'administration, fixe **les droits et les devoirs** des collégiens et figure dans le carnet de liaison.

Il doit être impérativement lu et signé dès l'inscription au collège

Pour mémoire, voici quelques rappels :

Mes droits au collège

- J'ai le droit de travailler dans de bonnes conditions matérielles au collège.
- J'ai le droit d'être en sécurité au collège.
- J'ai le droit de recevoir un enseignement de qualité et les informations dont j'ai besoin, en particulier pour mon orientation.
- J'ai le droit d'être représenté au sein de ma classe par deux représentants élus : les délégués.
- J'ai le droit d'être respecté par tous.
- J'ai le droit d'être écouté, sans être jugé par l'ensemble des membres de la communauté éducative.

Mes devoirs au collège

- Je suis responsable de mes actes et respecte les règles de sécurité.
 - Je ne dois pas apporter d'objets ou de produits inutiles ou dangereux au Collège. Je n'ai pas le droit d'utiliser téléphone portable ou baladeur MP3.
 - J'ai le devoir de signaler à un adulte de l'établissement, tout incident dont je serais victime ou témoin au Collège.
 - Je dois participer à tous les enseignements et activités inscrits à mon emploi du temps.
 - Je dois faire mes devoirs régulièrement et apprendre mes leçons.
 - Je dois apporter chaque jour, tout le matériel scolaire et l'équipement nécessaire à mon travail en classe.
 - Je ne dois pas perturber les cours par mes retards, ni par mes bavardages.
 - Je ne dois pas empêcher les autres de travailler en classe.
 - Je dois montrer régulièrement mon carnet de correspondance à mes parents.
 - Je dois avoir une tenue et un comportement corrects.
- Interdiction de se présenter au collège avec des chaussures type tongs, claquettes ...qui ne maintiennent pas la cheville. Ne pas porter de shorts ou de jupes trop courtes, ni de shorts de bain, pas de décolleté trop profond, de hauts sans bretelles, pas de débardeur.
- Je ne dois pas porter de symbole religieux visible (croix, médaille, etc) en raison du principe de laïcité.
 - Je ne dois pas user d'insultes, de menaces ou de violences physiques à l'encontre des élèves et des adultes de la communauté scolaire.
 - Je dois accepter l'autre dans ses différences.
 - Je dois respecter mon environnement, le matériel et les locaux mis à ma disposition.
 - Je ne dois pas répondre aux adultes de façon insolente.

Si je ne respecte pas mes obligations de collégien, je risque :

- **Des punitions scolaires** : elles sont octroyées par tout adulte dans le collège pour les fautes les moins graves :

- Mot dans le carnet de correspondance (croix ou observation)
- Avertissement oral
- Excuse orale ou écrite
- Devoir supplémentaire
- Exclusion ponctuelle du cours et accompagnée de travaux scolaires
- Retenue dans ou hors temps scolaire (en fin de journée de 16h30 à 17h30 ou le mercredi après-midi de 13h à 15h)
- Tâches d'utilité collective ou d'intérêt éducatif
- Mesures réparatrices

- **Des sanctions disciplinaires** : elles sont octroyées par la direction du collège pour les fautes graves et incluses dans le dossier scolaire de l'élève

- L'avertissement écrit (solennel)
- Le blâme (avertissement aggravé)
- La mesure de responsabilisation
- L'exclusion temporaire du collège ou des cours (d'une durée allant de 1 jour à 8 jours selon la faute commise et le passé scolaire).
- L'exclusion définitive prononcée par le conseil de discipline

En cas de fautes répétées je risque :

- D'être placé sous **fiche de suivi** décidé par le personnel éducatif ; cette fiche doit être signée chaque heure par les professeurs (qui font des remarques écrites sur le comportement) et chaque soir par un membre de la famille ; elle peut conduire à des punitions ou à des sanctions en cas de mauvais comportement. Elle est donnée pour une durée déterminée.
- Un passage devant une **commission éducative** notamment lorsque des fautes graves se répètent ; cette commission se réunit en présence de l'élève et sa famille ; elle peut prendre tout type de mesures éducatives ou décider du passage en conseil de discipline.
- **Un passage devant le conseil de discipline qui peut prononcer le renvoi définitif du collège**

Pour tous les cas, mes parents sont informés très rapidement.

Rappel : En plus du règlement intérieur, la loi pénale s'applique à l'intérieur du collège : si les fautes commises sont contraires à la loi, elles feront l'objet de poursuites judiciaires indépendantes des sanctions scolaires. Elèves et parents peuvent être condamnés.

LE TRAVAIL SCOLAIRE

1° Réussir au Collège

Pour réussir dans ton travail, tu dois apprendre à t'organiser et à t'informer. Tu dois également savoir te détendre et te donner une hygiène de vie (sport, sommeil, alimentation).

2° Travailler

Ton travail consistera à être attentif en classe, à apprendre les leçons et à faire les exercices (intellectuels, manuels ou physiques) demandés par les professeurs. Tu devras bien noter les devoirs, apprendre régulièrement tes leçons, rattraper les cours lorsque tu es absent.

Conseils pour apprendre une leçon

Avant de commencer, je consulte mon cahier de texte (ou mon agenda).
Je lis le texte de la leçon pour avoir une idée d'ensemble. Je dois toujours avoir à portée de main un dictionnaire pour vérifier le sens ou l'orthographe d'un mot.
Je lis la leçon soit à haute voix soit à voix basse soit silencieusement soit en la recopiant (je choisis la méthode avec laquelle je suis le plus à l'aise).
Suivant la longueur de la leçon, je la fractionne en paragraphes ; je souligne les mots importants et les mots clés.
Je m'aide du livre pour comprendre la leçon.
Je redis ce que j'ai retenu à ma façon.

3° Les livres

Les manuels scolaires te sont prêtés par l'établissement pour la durée de l'année scolaire. Ils sont sous ta responsabilité et tu dois en prendre soin. S'il t'arrivait de perdre ou de détériorer un livre, tes parents seraient dans l'obligation de le remplacer ou de le payer. Il faut donc signaler rapidement toute perte au bureau vie scolaire.

4° S'organiser

Tu ne dois pas te laisser submerger par le travail en faisant tes devoirs au dernier moment.

Souvent tes professeurs donnent les devoirs plusieurs jours, voire une semaine à l'avance. Tu peux donc planifier ton travail sur la semaine.

J'ai besoin d'aide dans mon travail scolaire

Les assistants d'éducation peuvent t'aider durant les heures d'études.

N'hésite pas à faire appel à eux !!!

L'ACTION EDUCATIVE

L'heure de vie de classe

*** De la 6^{ème} à la 3^{ème}, l'heure de vie de classe est une séquence programmée dans l'emploi du temps pour permettre aux élèves d'aborder des questions qui ne peuvent trouver leur place pendant les cours.**

L'organisation de cette heure est confiée au professeur principal avec la possibilité d'intervention d'autres adultes (enseignants, CPE, Conseillère d'orientation, intervenants extérieurs).

L'heure de vie de classe a pour objectifs :

- de permettre une prise de parole des élèves et un dialogue avec un ou plusieurs adultes
- de dialoguer sur le règlement intérieur et de mettre l'accent sur les devoirs et les droits au collège ou dans la classe
- de prévenir les problèmes de comportement
- de préparer le conseil de classe trimestriel
- de discuter sur des problèmes de vie au collège, de société, d'actualité, de citoyenneté
- d'éduquer au respect des autres, à l'écoute, à l'élaboration d'une argumentation
- de découvrir des expériences professionnelles (intervenants)

*** L'heure de vie de classe est un moment privilégié d'écoute et d'échange entre le professeur principal et les élèves de la classe, où chacun peut trouver la possibilité de s'exprimer sur le sujet qu'il veut aborder.**

L'accompagnement éducatif

Une aide aux devoirs et à l'apprentissage des leçons est proposée à tous les élèves. Elle est assurée par les professeurs et les assistants d'éducation et a lieu en dehors des heures de cours habituelles. Des activités sportives et culturelles seront également proposées après les cours.

L'aide et l'écoute

Si je suis victime de violences physiques ou de pressions morales ou psychologiques, je dois en parler au CPE ou aux assistants d'éducation.

Si j'ai besoin d'aide ou d'écoute car je rencontre des difficultés personnelles, je peux être reçu par :

Madame Poutier
Assistante Sociale
Ou
Madame Bourra
Psychologue au CMPP (centre Médico Psycho-Pédagogiques)

Madame Bourra est présente tous les mardis entre 12h15 et 13h30. C'est une personne extérieure au collège qui est soumise au secret professionnel.

LA COMMUNICATION

Ton carnet de liaison

C'est un document important, tu dois toujours l'avoir dans ton cartable et le tenir avec le plus grand soin. Tu dois le présenter à tout adulte du collège qui en fait la demande. Aucune annotation personnelle ni aucun dessin ne doit y figurer. Il doit obligatoirement être couvert et comporter une photographie. Ceci est un véritable document d'identité scolaire.

Tu y trouveras une charte des droits et des devoirs de l'élève. Elle te permet de connaître la conduite à adopter dans le collège.

Le carnet de liaison est un moyen de communication entre le collège et ta famille. Il permet de demander des rendez-vous, de suivre ton travail et ton comportement.

Oubli de carnet : si tu oublies ton carnet, tu dois demander aux personnes de vie scolaire un document nommé « oubli de carnet » que tu présenteras à l'adulte demandant ton carnet.

A chaque cours, tu dois le déposer sur ton bureau. Tu dois aussi le présenter aux assistants d'éducation à chaque entrée et sortie du collège.

Les panneaux d'information

Dans le hall de l'établissement et dans la cour, tu trouveras des panneaux sur lesquels sont indiqués des renseignements divers tels que : Clubs, activités sportives, orientation, absences des professeurs, informations de vie scolaire. Pense à les consulter régulièrement.

Le site Internet du collège et le logiciel Pronote

Sur le site tu trouveras les informations concernant la vie au collège, l'orientation, mais aussi des liens avec des sites utiles pour ta scolarité.

Tu pourras également consulter un logiciel nommé **PRONOTE** permettant de visualiser les informations du collège, les notes, les emplois du temps, les absences et retards, les punitions, etc. Un identifiant et un code de connexion sont attribués en début d'année scolaire à chaque élève et à chaque parent. Si tu ne l'as pas ou tu l'as oublié tu peux demander un code auprès du CPE.

Les délégués de classe

Ils sont **deux par classe**, élus par les élèves. Ce sont les porte-parole des élèves auprès des professeurs et de l'administration. Ils informent leurs camarades de ce qui se passe dans le Collège et les représentent au Conseil de Classe. Deux d'entre eux, issus des classes de 5^{ème}, 4^{ème} et de 3^{ème}, siègent au Conseil d'Administration. Ils recevront une formation pour mener à bien leurs missions.

Le conseil de vie Collégienne (CVC)

Plusieurs élèves sont élus chaque année ; ils représentent leurs camarades afin de réfléchir aux améliorations à apporter dans la vie du collège ainsi que pour mener des actions citoyennes.

EN DEHORS DES COURS

Le F.S.E. (Foyer Socio-éducatif) association à but non lucratif.

Le foyer te propose des activités diverses sous forme de clubs qui fonctionnent entre 12h30 et 13h15. Ces activités varient selon les années et sont organisées sur l'initiative d'adultes passionnés.

Le FSE participe financièrement au voyage scolaire et aux concours divers.

Il finance le matériel dont ont besoin les clubs.

Le FSE a pour but d'animer la vie du collège à travers des clubs ou évènements visant l'exercice de la citoyenneté et de la solidarité.

Une cotisation annuelle est demandée pour les parents souhaitant adhérer à cette association (6euros50 pour un enfant scolarisé, 11 pour deux)

L'U.N.S.S. (Association sportive)

L'U.N.S.S. propose trois activités sportives le handball, le volley-ball et le badminton. Ces activités se déroulent les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 12h30 à 13h25 et le mercredi de 13h00 à 15h00 ; elles peuvent entraîner la participation à des championnats U.N.S.S. de district, de département, de région et de France. Une cotisation annuelle est demandée pour les parents souhaitant adhérer à cette association (20 euros pour un enfant scolarisé)

LES ÉLÈVES DEMI-PENSIONNAIRES

Les élèves demi-pensionnaires sont les élèves prenant leur repas au collège.

Les repas sont servis exclusivement dans le restaurant scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Les repas du restaurant scolaire sont cuisinés sur place. L'équipe de cuisine sait préparer non seulement les plats goûteux et de qualité qu'elle va servir mais aussi créer autour d'elle une ambiance d'accueil et de convivialité.

Les menus équilibrés sont affichés chaque semaine.

Il s'agit d'un SELF SERVICE, c'est-à-dire que tu reçois un plateau après avoir passé ta carte de demi-pension à une borne. Tu pourras alors prendre des couverts, une entrée, un plat principal (un choix t'est toujours offert), un fromage, un dessert et un pain. Tu peux demander davantage de légumes mais il est important de se servir raisonnablement en fonction de sa faim pour éviter de jeter des aliments.

Ensuite, tu dois t'installer à une table, prendre ton repas dans le calme et ramener ton plateau dès que tu as terminé. Attention à bien mettre tous tes déchets dans ton assiette et à laisser la table la plus propre possible par respect des élèves qui déjeuneront après toi.

Il faut alors impérativement sortir dans la cour ; il est interdit de rester dans la salle si l'on a terminé son repas.

Il existe un ordre de passage équitable par jour selon la classe. Il est affiché à l'entrée de la salle de restauration. Tous les élèves doivent le respecter et un surveillant est chargé de la mise en rang et du contrôle.

Lundi : 6^{ème} / 5^{ème} / 4^{ème} / 3^{ème}

Mardi : 5^{ème} / 4^{ème} / 3^{ème} / 6^{ème}

Jeudi : 4^{ème} / 3^{ème} / 6^{ème} / 5^{ème}

Vendredi : 3^{ème} / 6^{ème} / 5^{ème} / 4^{ème}

Certains élèves sont prioritaires lorsqu'ils participent à des activités (ou à des cours) à 12h30 ; ils déjeunent à 12h00 en début de service.

En cas d'absence exceptionnelle prévisible au repas, les parents doivent faire un mot dans le carnet de liaison et l'élève doit présenter ce mot avant 10h00 au bureau vie scolaire.

L'accès au CDI est possible durant la période de 12h00 à 13h30. Une organisation est mise en place à la rentrée et expliquée aux élèves par le professeur documentaliste.

Des activités sont proposées entre 12h et 13h30 sous forme de club. Une liste de ces clubs est affichée quelques jours après la rentrée. Vous devrez vous inscrire préalablement pour pouvoir y participer.

Tous les élèves demi-pensionnaires disposent d'un casier afin de pouvoir ranger leurs affaires de la journée et ainsi alléger les cartables.

ATTRIBUTION DES CASIERS

Les casiers sont attribués à tous les élèves demi-pensionnaires.

Les casiers sont attribués par les assistants d'éducation aux élèves demi-pensionnaires le jour de la rentrée. Un coupon sera distribué à chaque élève mentionnant le numéro de casier. Les élèves ne sont pas autorisés à effectuer eux-mêmes des changements de casier. Une liste d'attribution des casiers est conservée au bureau vie scolaire.

Le casier doit être sécurisé par l'élève (prévoir un cadenas gros et solide – pas de cadenas à code.) L'accès aux casiers s'effectue à certains moments de la journée : de 7h30 à 8h - de 8h45 à 9h - de 12h00 à 12h15 - de 13h15 à 13h25 - de 16h25 à 16h40

Toute dégradation volontaire de casier sera facturée aux familles des élèves responsables.

Les casiers sont attribués pour une année scolaire ; ils doivent donc être vidés de leur contenu avant le départ en congés scolaires.

Conseil d'utilisation

Tu dois t'organiser de sorte à ne garder dans ton cartable que les affaires nécessaires en fonction de ton emploi du temps. Par exemple, le matin à 8h00 tu ne gardes dans ton cartable que les affaires nécessaires. La veille au soir, lorsque tu fais ton cartable, classe tes affaires dans l'ordre de ton emploi du temps du lendemain, tu gagneras ainsi du temps.

Remarques importantes

Tu ne dois pas laisser d'affaires en dehors de ton casier (même les affaires de sport).

Un nombre important d'affaires (vêtements, chaussures, etc.) est retrouvé chaque année. N'hésite pas à demander au bureau vie scolaire si tu as égaré tes affaires.

INFORMATIONS UTILES POUR TES PARENTS



AIDER SON ENFANT

Cette année, il faudra aider votre enfant pour qu'il apprenne à s'organiser, à gérer son temps et son matériel scolaire.

Pour cela

- collez sur la couverture de ses cahiers une étiquette avec le nom de la matière et les jours de cours pour cette matière
- couvrez les livres avec des plastiques transparents
- dans les classeurs, mettez des intercalaires pour faire le tri entre les différentes leçons. Ne laissez pas trop de feuilles vierges !
- vérifiez que sa trousse est complète et pensez à faire un inventaire régulier des fournitures
- faire préparer le cartable la veille au soir en vérifiant que **l'agenda et le carnet de correspondance sont bien présents**

Pour l'aider dans son travail

- Utilisez son cahier de texte ou son agenda. Cet outil vous permet de connaître le travail demandé à la maison par les enseignants. Si les pages sont souvent vides, n'en concluez pas forcément que votre enfant n'a rien à faire (il est possible que votre enfant néglige de noter les leçons et les exercices qui lui sont donnés ou cherche à vous les cacher). N'hésitez pas à consulter le site **Pronote** pour vous renseigner sur le travail à faire dans chaque matière. En cas de doute, vous pouvez prendre contact avec le professeur principal.
- Faites lui prendre de l'avance. Les élèves doivent apprendre à anticiper et à utiliser les heures de permanence pour commencer à apprendre une leçon ou à faire les exercices demandés. Il ne faut jamais attendre le dernier moment pour une meilleure assimilation.
- Choisir le bon moment pour faire les devoirs ; il est indispensable que votre enfant fasse le plus gros de ses devoirs avant le dîner pour ne pas se coucher trop tard. Cependant une leçon lue, copiée ou parlée juste avant de se coucher se mémorise mieux.

Pour l'aider dans sa scolarité

- consultez régulièrement son carnet de correspondance (au moins deux fois par semaine) et le site **Pronote**.
- dans le carnet de correspondance, signez tous les mots, absences de professeurs, etc. ; c'est important pour une bonne communication et lui évitera d'avoir des punitions. Attention, signer ne signifie pas que vous êtes d'accord avec le contenu du mot ou avec le comportement de votre enfant mais simplement que vous avez lu et pris connaissance du message.

CONNAITRE LES RESULTATS, LA PROGRESSION DE SON ENFANT, SON COMPORTEMENT

1° **Le professeur principal** est votre interlocuteur privilégié. Il est le plus à même de vous répondre car il possède une vue d'ensemble sur la scolarité de votre enfant et va s'occuper de son orientation. Demandez-lui un rendez-vous sur le carnet de correspondance ou sur Pronote en lui précisant vos disponibilités, il vous répondra au plus vite.

Remarque : la procédure est identique si vous souhaitez rencontrer individuellement un autre professeur de la classe.

2° Pour connaître ses résultats :

- Vous pourrez consulter à tout moment les notes **par Internet** sur le site du collège dans l'espace parents de PRONOTE (le code d'accès vous sera communiqué en début d'année scolaire).

<http://college-le-bosquet.fr/>

3° Pour connaître l'évolution de sa scolarité, son comportement au collège:

- Vous pourrez rencontrer le CPE qui assure le suivi scolaire afin d'échanger toutes les informations qui concernent votre enfant.

3° **Le bilan trimestriel** vous est remis en mains propres aux rencontres parents/professeurs ou expédié à l'issue de chaque Conseil de Classe.

4° Des **rencontres entre parents et professeurs** auront lieu au cours de l'année scolaire. Vous serez informés quant aux dates et modalités d'organisation de ces rencontres.

LES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES

En début d'année scolaire, vous serez invités à élire les représentants de Parents d'élèves.

Ceux-ci vous représentent au sein de différentes instances : Conseil d'administration, Conseil de classe, Conseil de discipline, fonds social du collégien, foyer socio-éducatif, commissions diverses.

Ils pourront vous servir d'intermédiaires pour établir un dialogue avec l'administration ou le corps enseignant et éducatif du collège. Ils seront à votre disposition pour tout renseignement.

EN CAS DE DIFFICULTÉS FINANCIÈRES

S'adresser en priorité à l'**Assistante Sociale** du Collège

La Bourse Nationale de Collège vous soutiendra pour tous les frais de scolarité. Vous devez pour cela constituer une demande de bourse de collège.

Le Fonds Social peut prendre en charge **partiellement** le paiement de la demi-pension en cas de difficultés financières importantes ainsi que les frais liés à une sortie scolaire de votre enfant.

Face à des difficultés temporaires pour le paiement des frais de demi-pension, vous pouvez demander à **échelonner** ou **mensualiser** vos paiements (pour cela vous devez prendre contact avec le gestionnaire de l'établissement). N'attendez pas car cela peut engager encore plus de frais de procédure de recouvrement.